

Les « emprunts urbains contemporains » : une approche sociolinguistique d'un phénomène lexical

Emmanuelle Guerin
Université d'Orléans - Laboratoire Ligérien de Linguistique (UMR 7270)

emmanuelle.guerin@univ-orleans.fr

Résumé. L'observation des pratiques illustrant le vernaculaire urbain contemporain, tel qu'il émerge notamment dans les quartiers populaires et multiculturels d'Île de France, met en évidence l'intégration de nombreux mots étrangers issus de l'anglais et des langues de l'immigration. Parmi ces dernières, l'arabe y occupe une place privilégiée. Cette contribution met en lumière la spécificité de ce type d'emprunts qui suggère une opération interprétative qui repose autant, voire plus, sur le principe même d'emprunt à une langue donnée, dont la sélection déclenche un cadre de références implicitement partagé par les locuteurs, que sur le sens du mot dans la langue d'origine. En somme, on montre, à partir des données issues du corpus *Multicultural Paris French* (MPF), que ces emprunts urbains contemporains sont observables en tenant compte d'implications d'ordre pragmatique. Cette étude s'inscrit dans une démarche plus globale d'objectivation du discours sur les pratiques langagières de certains locuteurs, encore trop souvent exclues du champ de variation de la langue française.

Abstract. Les « emprunts urbains contemporains » : une approche sociolinguistique d'un phénomène lexical. The observation of practices illustrating the contemporary urban vernacular, as it emerges particularly in the popular and multicultural territories of Ile de France, shows the integration of many foreign words from English and languages of immigration. Among these, Arabic has a privileged place. This contribution exposes the specificity of this type of loans. It suggests an interpretative operation based as much, or even more, on the very principle of loaning, the selection of the language triggers a frame of reference implicitly shared by the speakers, as well as on the meaning of the word in the original language. Datas from the *Multicultural Paris French* (MPF) corpus show that these contemporary urban loans are observable by integrating pragmatic implications. This study is part of a more global approach to objectifying the discourse on the language practices of some of the speakers, still too often excluded from the field of variation of the French language.

L'intégration de mots étrangers à la langue française est un des phénomènes relevés pour caractériser les pratiques langagières observables dans les quartiers populaires et multiculturels des grandes villes de France. Il est souvent pointé pour rendre compte de la fonction identitaire activée dans les interactions. Il s'agit, notamment dans le discours politique et médiatique (par extension, dans le discours commun), d'y voir un argument pour soutenir que « des contre-langages émergent pour accompagner un marquage identitaire »¹. De fait, on serait tenté de ne pas voir dans cette pratique ce que recouvre la définition du processus d'emprunt, tel qu'il est défini dans la littérature puisque, comme le souligne Deroy (1956 : 215) : « [L'emprunt] s'insinue peu à peu, se travestit, se fait familier, laisse oublier son origine étrangère. ». Il ne serait donc pas question d'emprunt puisque, au contraire, l'origine étrangère du mot serait essentielle pour marquer une identité autre que française. Peut-on alors parler de xénismes, c'est-à-dire la désignation d'« une chose, une réalité extralinguistique qui n'existe pas dans le contexte national » (Humbley, 1974 : 65) ? Comme il sera montré, les mots étrangers utilisés réfèrent bel et bien à des réalités appréhendées dans le « contexte national » par des locuteurs ayant, pour la plupart, le français comme langue première, voire unique, et qui, au-delà des fantasmes, évoluent dans un champ de pratiques qui relèvent de la culture française. Or, le xénisme est « une unité lexicale constituée par un mot d'une langue étrangère et désignant une réalité propre à la culture des locuteurs de cette langue » (Dubois *et al.*, 1994, p. 512).

En fait, en considérant que l'intégration des mots d'origine étrangère (principalement issus de l'anglais et des langues de l'immigration) participerait de la dynamique visant à actualiser un « parler » (Trimaille & Billiez, 2007) contrevenant, servant l'affirmation d'une identité qui ne s'ancre pas dans le cadre de référence convenu pour instituer l'« identité nationale » française (Jeannerey, 2017), on soutient l'idée d'un « repli communautaire ». Les locuteurs revendiqueraient leur appartenance à une culture/langue autre que française. Il serait ainsi davantage question d'alternance de langues. Pour suivre Haugen (1956), ce phénomène marque le degré maximal de distinction des langues, on ne parlera donc pas d'emprunt.

Pourtant, l'observation des usages effectifs conduit à mettre en question cette position : elle suppose que les locuteurs aient, d'une part, une maîtrise suffisante des deux langues (l'alternance des langues concerne essentiellement les populations bilingues) ; d'autre part, que les deux langues soient perçues comme distinctes. Or, ce n'est pas exactement ce que révèle l'étude d'un corpus tel que MPF (Multicultural Paris French, voir Gadet & Guerin, 2016) qui donne à entendre les propos de locuteurs issus de milieux populaires et multiculturels d'Île de France. Si l'on ne peut donc pas conclure à une alternance des codes, pour la plupart des occurrences de mots d'origine étrangère, nous verrons ici que, en fin de compte, on a bien affaire à des emprunts. Autrement dit, des mots qui ne doublent pas des unités lexicales en français et répondent à des besoins communicatifs de locuteurs français, sans faire référence à une réalité extra-nationale. Néanmoins, on se trouve face à un phénomène particulier, propre au « vernaculaire urbain contemporain », pour reprendre Rampton (2015).

La description de ce procédé néologique, tel que présenté ici, soutient la posture idéologique adoptée notamment dans le cadre du projet MPF, qui inscrit ces pratiques langagières dans le continuum des variations du français (Gadet *dir.*, 2017). En dépit des représentations alimentées par les discours politiques, médiatiques et les discours des locuteurs eux-mêmes (Guerin, à paraître), ces pratiques ne relèvent pas d'une langue distincte du français, ce que suggèrent les expressions communes « langue des quartiers/banlieues/jeunes ».

1 LA PERTINENCE DE L'EXPLOITATION DU CORPUS MPF

Le corpus MPF est le fruit d'un travail de recueil de données audio (toujours en cours) entamé en 2010. Actuellement, il se compose de près de 80 heures d'enregistrements transcrits. Il donne accès aux propos de 223 locuteurs résidant en Île de France (Paris compris), sélectionnés dans les réseaux, plus ou moins serrés, de 24 enquêteurs, impliqués dans le projet. La familiarité des enquêteurs et des enquêtés est une condition à la tenue des enquêtes, notamment pour éviter une sélection reposant sur des aprioris catégoriels. Le projet s'inscrit dans le cadre théorique d'une sociolinguistique qui ne se limite pas aux présupposés d'une relation directe entre un certain découpage du social (individus, communautés et pratiques) en catégories et des variétés de langue identifiables, tels qu'ils apparaissent dans certains travaux. Au contraire, l'émergence des catégories est attendue de l'analyse des données (voir *Langage & Société* 154).

Bien que les enquêtes concernent un espace géographique donné, l'Île de France, et qu'elles visent des locuteurs qui ont en commun d'avoir grandi dans des milieux populaires avec un contact plus ou moins direct avec d'autres cultures, on n'a pas nécessairement cherché à enregistrer des « jeunes » de « cité » de « banlieue » issus de l'immigration. Les locuteurs sont d'origines socio-culturelles diverses et sont âgés de 12 à 37 ans. C'est leur appartenance aux réseaux des enquêteurs qui permet leur sélection, celle-ci se fondant sur la reconnaissance (intuitive) préalable de pratiques langagières particulières, illustrant un « vernaculaire urbain contemporain »². On peut ainsi considérer que l'ensemble des enquêtés dans le cadre du projet MPF constitue une communauté de pratiques (Eckert & Mc Connell, 1992) et non une catégorie identifiée relativement à des critères socio-démographiques. Il est bien question de viser un « vernaculaire urbain contemporain », compte tenu de ce que, selon Rampton, recouvre le terme :

« 1) If there is one constant in all of the cases documented in the literature, it is the contrastive importance of the narratives and normative regimes associated with the national standard languages in the situations where these styles develop. These styles are invariably positioned as the opposite of standard, and the (Anglophone) sociolinguistic term for this is 'vernacular'.

2) 'Urban' captures a key feature of their spatial provenance, while leaving the details of their demographic uptake relatively open.

3) The word 'contemporary' invites an historical perspective, pushing us to consider exactly how far these styles are similar or different from the non-standard styles that pre-dated migration, a line of enquiry that is also often an abundance of quite traditional non-standard speech in multi-ethnic networks.

4) 'Contemporary urban vernacular' has the advantages of terminological simplicity over more complicated formulations like 'multi-ethnic urban heteroglossia' or 'late modern youth style'. » (2015 : 43).

La relation entre l'enquêteur et l'enquêté a par ailleurs le second intérêt de permettre l'obtention de données tendanciellement écologiques. D'une part, elle facilite l'acceptation des auto-enregistrements. En effet, le corpus se compose en partie d'enregistrements effectués par les enquêtés eux-mêmes, dans des situations de communication ordinaires entre pairs. D'autre part, bien que les autres enregistrements soient des entretiens, l'histoire conversationnelle (Golopentia-Erescu, 1988) qui caractérise la relation entre les enquêteurs et les enquêtés garantit une réduction de la distance communicationnelle (Koch & Oesterreicher, 2001). Ainsi, on fait l'hypothèse que, dans tous les cas, la parole des locuteurs tend à la spontanéité, ce qui favorise la production de discours naturels, c'est-à-dire qui ne cherchent pas à se conformer aux attentes du chercheur ou de ce qui semble adapté au degré

de formalisme de la situation tel qu'appréhendé par les locuteurs. Au contraire, « naturel » suppose une adaptation aux contraintes pragmatiques (et non exclusivement sociales) de l'interaction. De telles données semblent propices aux occurrences de phénomènes non-standard, illustrant des pratiques langagières propres aux locuteurs. Évidemment, il ne s'agit là que de précautions méthodologiques et rien n'assure la qualité du rendu. Néanmoins, et cela se confirme au regard des données obtenues, il apparaît que le corpus permet d'observer certains faits absents des corpus constitués sans le souci de mettre en place des interactions assurant la proximité communicationnelle des intervenants³.

Pour ce qui est de l'usage de mots d'origine étrangère, le corpus semble donc pertinent puisque l'on peut supposer que les locuteurs ne cherchent pas, d'une part, à se mettre en position de représentation où les phénomènes stéréotypés sont accentués, ni, d'autre part, à contrôler leur production en tentant de limiter ces mêmes phénomènes. Ainsi, et parce que les métadonnées renseignent avec le plus de finesse possible la relation des interactants, ce qui donne accès à un aspect de leur histoire conversationnelle, on est en mesure de regarder l'usage des mots d'origine étrangère en faisant l'hypothèse des intentions communicationnelles des locuteurs au moment de l'échange. Autrement dit, il est possible de déterminer lorsque cet usage relève du « code-switching », avec la fonction que lui reconnaît notamment Gumperz (1982) et le phénomène qui nous intéresse ici. Par exemple, on distinguera les emplois de certains mots d'arabe dans les enregistrements d'interactions entre deux locuteurs pour lesquels on sait qu'ils se reconnaissent mutuellement la maîtrise de cette langue en plus du français, des emplois d'autres ou de ces mêmes mots lorsque la coopération communicative ne repose pas sur cet aspect de la connivence des interactants (Guerin, 2017). De la même façon, on distingue l'usage de mots d'origine étrangère lorsque ceux-ci s'inscrivent dans un tour de parole où il est question de faire la démonstration d'une certaine maîtrise de ladite langue étrangère.

Dans l'ensemble du corpus, on recense des mots issus de 17 langues étrangères (anglais, arabe, bambara, breton, comorien, créole, espagnol, idatcha, italien, japonais, lingala, mandingue, nouchi, portugais, romani, russe et wolof). Cependant, seules certaines d'entre elles fournissent des mots intégrés au français, avec une récurrence significative. En l'occurrence l'anglais (ex.1), d'une part, et l'arabe (ex.2), le romani (ex.3) ainsi que, dans une autre mesure, le créole (ex.4) et les langues d'Afrique de l'Ouest (ex.5, illustrant l'emploi d'un mot en bambara), d'autre part, sont les langues les plus convoquées (Guerin & Wachs, 2017).

- (1) Alors que moi je reste street (.) moi je suis pas du tout dans une démarche intellectuelle où je me branle où euh moi je te parle toujours de shit et de flics et de putes et de tu vois. (Roberto2a, Stéphane, 514)⁴
- (2) Mais elle est je m'embrouillais m- je m'embrouillais plus avec elle que zaama je rigolais avec elle. (Wajih3, Karim, 22)
- (3) Quand elle m'a dit elle est où ta racli euh j'ai dit wouah elle est sérieuse la daronne là. (Nacer3, Samir, 3479)
- (4) Tu vas me dire qu- si jamais tu aurais rencontré une communauté de timals qui seraient en train de parler créole tu te serais pas mis à parler créole avec eux. (Aristide5b, Alain, 1420)
- (5) Et toi tu parles des niafous lui ceux qui traînent à la Déf ceux qui se battent euh nananana (Nacer4, Amine, 1107)

2 DES EMPRUNTS ?

Pour reprendre Poplack & Sankoff,

« Les études traditionnelles et plus récentes traitant de l'emprunt soulignent le fait que les adaptations d'éléments étrangers de tout niveau linguistique aux patterns de la langue réceptrice, telles que l'incorporation de suffixes verbaux et nominaux, l'attribution du genre, etc. constituent des indications que les formes ont été intégrées dans cette langue » (1984 : 143).

Partant, des mots comme *kif*, issu de l'arabe ou *clash* et *fight* de l'anglais peuvent incontestablement être qualifiés d'emprunts, compte tenu de l'usage, comme on le constate dans les exemples suivants, où en 5a et 5b, *kif* et *fight* sont marqués d'un suffixe conforme au système verbal du français, et, en 6, *clash* auquel on attribue un genre :

(5a) Ah c'est kiffant le moi je kifferais avoir ça. (Jean-David1b, Luc, 2309)

(5b) Donc c'était le rendez-vous où tout le monde se fightait euh.
(Emmanuelle3a, Carole, 2682)

(6) Comment il menait le clash avec la prof quand ils étaient pas d'accord sur beaucoup de choses. (Aristide2a, Daniel, 864)

Il n'est pas question de xénismes puisque serait sous entendue une référence à une réalité appréhendable dans un autre contexte national, à l'image de *fish and chips* qu'il serait absurde de traduire par « débit de frites et de poissons frits », comme le souligne Albert (2014 : 454-455). Néanmoins, on a bien affaire au « processus par lequel une langue L1 dont le lexique est fini et déterminé dans l'instant T, acquiert un mot M2 (expression et contenu) qu'elle n'avait pas et qui appartient au lexique d'une langue L2 (également fixe et déterminé). (Rey-Debove, 1973 : 109). En adhérant à l'idée que le phénomène d'emprunt est un phénomène néologique, on convient ainsi, avec Sablayrolles et Pfau qu'il est réservé « à la matrice qui fait introduire dans des énoncés français des lexies existant dans d'autres langues et absentes dans un état immédiatement antérieur de la langue française » (2008 : 20). Il est bien question ici de la « matrice externe » mais pour évoquer un référent repérable dans le contexte national.

Se pose alors la question de la pertinence du recours à un mot d'origine étrangère, puisqu'on pourrait être tenté de voir dans l'usage ici de *kif*, *fight* ou *clash* des équivalents de *apprécier*, *combattre* et *joute verbale*. Les producteurs de ces trois exemples, comme la majorité des locuteurs enregistrés dans le cadre du projet MPF, ne sont pas effectivement bilingues et on ne peut donc pas envisager que ces intégrations viendraient combler une maîtrise insuffisante du français.

S'agirait-il alors de l'activation de la fonction cryptique du langage ? Il est fort probable qu'elle participe du phénomène d'emprunt mais, comme le montre Goudaillier (2002), pour ce qui est de ce que lui nomme « le français contemporain des cités » ou encore « argot des banlieues », ici nommé vernaculaire urbain contemporain, la fonction cryptique est secondaire. Selon lui, c'est la fonction identitaire qui prévaut. Mais de quelle aspect de l'« identité » parle-t-on ? La manifestation de cette fonction par l'usage de mots d'origine étrangère peut conduire à penser qu'il s'agirait d'affirmer une caractéristique ethnique, ce qui serait conforté par les discours des locuteurs eux-mêmes qui, pour la plupart disent explicitement ne pas se reconnaître parmi les Français. Cependant, comme il a pu être montré dans une étude précédente (Guerin, à paraître), il est davantage question de l'inaccessibilité des référents socioculturels standard français : au-delà de l'aspect déclaratif des discours, tout concourt à reconnaître l'appartenance manifeste des locuteurs à la communauté française. Parler de « repli communautaire » en prenant pour « argent comptant » les propos d'un locuteur français ayant des référents culturels d'origine maghrébine en héritage, lorsqu'il affirme ne pas être français mais marocain, algérien ou tunisien et qu'il le confirme par des emprunts à l'arabe, simplifie outrageusement la situation. Que dire des emprunts à l'anglais ?

Nul besoin de données chiffrées pour savoir que les locuteurs bilingues français-anglais ne courent pas les rues des quartiers populaires et multiculturels d'Île de France. Que dire des emprunts pour lesquels les locuteurs ignorent la langue ressource, voire ne sont pas perçus comme des emprunts ou, à l'inverse, des mots français non-standard perçus comme des emprunts, comme c'est le cas de Samir dans l'exemple suivant ? Si l'usage de *reum* fait par Samir a une fonction identitaire, alors il va de soit qu'il est question d'une identité « bricolée » à laquelle il attribue des caractéristiques ethniques sans fondement.

(7) Nacer : La reum c'est mère.

Samir : Ouais ouais en arabe.

Nacer : Mais non c'est du verlan. (Nacer3, Samir, 2868)

Il semblerait ici que la distinction, pourtant fondamentale, entre les matrices lexicogéniques interne et externe (Sablayrolles, 2006) puisse être questionnée. On peut faire l'hypothèse selon laquelle les effets du contact du français avec les langues issues de l'immigration⁵ nécessitent un traitement différent de celui des effets du contact avec des langues effectivement maîtrisées et parlées par les locuteurs.

Dans la plupart des cas, lesdites langues ne sont parlées couramment que par des locuteurs bilingues, les parents, voire les grands-parents des enquêtés, évoluant sur le territoire français. La persistance de l'usage de ces langues est probablement liée au fait que beaucoup d'entre eux évoluent regroupés dans des espaces enclavés (Hamby, 2008). Ce que nous regardons ici comme des emprunts urbains contemporains s'observe dans les pratiques de locuteurs qui ne sont, pour la plupart, pas bilingues⁶ et peuvent même n'avoir qu'un lien très indirect avec la langue empruntée. Ils restent néanmoins des « acteurs actifs du procès de la communication »⁷ (Nicolai, 2012 : 297). Pour autant, il est toujours question de « marques dans le discours qui renvoient d'une manière ou d'une autre à la rencontre de deux systèmes linguistiques » (Lüdi, 1987 : 2). Cependant, cette rencontre peut ne pas intervenir dans l'environnement langagier proche des locuteurs : des utilisateurs de mots d'origine étrangère peuvent n'avoir aucune connaissance de ladite langue étrangère, voire ne pas fréquenter des locuteurs qui en aient. On peut y voir la mise en œuvre du phénomène de « crossing » auquel Rampton (1995) associe une forme de négociation visant une identification au groupe de pairs en tant que communauté de pratique d'un dialecte social (distingué du dialecte géographique, notamment par Macaulay, 1997), mais s'en tenir à cela n'est pas suffisant pour permettre la caractérisation des implications pragmatiques et sémantiques de l'emploi de ces emprunts, qui, comme je vais tenter de le montrer, s'écarte de celle traditionnellement admise.

3 DES « EMPRUNTS URBAINS CONTEMPORAINS »

« The fact of the matter is that the 'real world' is to a large extent unconsciously built up on the language habits of the group. No two languages are ever sufficiently similar to be considered as representing the same social reality. The worlds in which different societies live are distinct worlds, not merely the same world with different labels attached » (Sapir, 1929 : 209)

De fait, suivant Sapir, l'emploi d'un mot d'origine étrangère suggère un renvoi à une réalité autre que celle évoquée par son correspondant traduit dans une autre langue. Ainsi, on considère que *street* ou *wesh* dans les exemples 8 et 9 ont une référence propre qui ne se confond pas exactement avec *rue* et *quoi* en français.

8) Mais que je vais être dans un délire street (..) parce qu'en fait je reprends la sape street des années d'avant (Roberto2a, Stéphane, 406)

9) C'est la merde wesh si tu as pas d'argent (Nacer4, Amina, 3426)

Cette équivalence ne vaut que si l'on adhère au principe de variétés, tel qu'il a été notamment élaboré dans une perspective variationniste, ce qui reviendrait à supposer que, dans un autre contexte, la substitution du mot emprunté par sa traduction française permettrait de dire la même chose. Comme le rappelle Coupland (2007 : 5) :

« The survey designs of variationist research, which have been remarkably successful in revealing broad patterns of linguistic diversity and change, have not encouraged us to understand what people meaningfully achieve through linguistic variation. »

Pour autant, il ne s'agit pas exactement de faire référence à la spécificité de toutes *les rues* dans les pays anglo-saxons ni de récupérer un sens procédural spécifique de *quoi* en arabe (voir plus loin).

Il convient donc de se demander, d'une part, à quoi les locuteurs font référence lorsqu'ils emploient *street* et *wesh* et, d'autre part, quelle est la fonction initiale du recours à une unité allogène, que nous envisageons ici comme un « indice de contextualisation » (Gumperz, 1982), c'est-à-dire que ce recours signale que des informations implicites sont nécessaires à l'interprétation. En l'occurrence la connivence des interactants doit être suffisante pour que la maîtrise de la langue étrangère ne soit pas la seule condition à l'interprétation efficace de l'énoncé (voire ne pas intervenir du tout dans le processus d'interprétation). Le recours aux mots d'origine étrangère contribue à la construction du sens. Les exemples 8 et 9 illustrent les deux cas de figure majoritairement rencontrés : le mot emprunté conserve sa portée lexicale même si sa catégorie syntaxique peut changer ; le mot emprunté perd sa portée lexicale ou grammaticale pour n'avoir une fonction qu'au plan discursif.

Lorsqu'il est question de l'emprunt d'une unité lexicale, intégrée en tant que telle, on s'aperçoit que son sens subit une transformation une fois qu'elle est intégrée au français. Dans tous les cas, il se spécifie et ne renvoie pas à l'étendue de son potentiel référentiel dans la langue source. La restriction est relative à l'environnement culturel et aux expériences partagées par le groupe de pairs. En cela, on pourrait voir dans ces usages une autre forme de ce que Sablayrolles relève et envisage comme des emprunts par détournement activant une matrice sémantico-pragmatique. Bien que les phénomènes observés par l'auteur ne soient pas du même ordre, il note que :

« Leur singularité tient au fait que la réussite de la construction de leur sens par un interprétant (interlocuteur, récepteur imprévu...) se fonde sur des connaissances lexicales et culturelles partagées avec le locuteur (d'où l'idée de nommer sémantico-pragmatique la matrice) » (2012 : 23).

L'emploi de mots anglais tels que *clash*, *dealer* (verbe), *flow* est fréquent dans la pratique du vernaculaire urbain contemporain. Ils apparaissent dans des énoncés tels que les suivants, avec un sens qui n'est pas exactement celui de *choc*, *traiter*, *flux* :

- 10) Comment ils menaient le clash avec la prof quand ils étaient pas d'accord sur beaucoup de choses. (Aristide2a, Daniel, 864)
- 11) Il serait à la rue il va il je sais pas encore il fait le voyou il deale un truc comme ça je comprends mais lui il fait rien. (Wajih3.2, Karim, 1243)
- 12) Parce que Booba il b- il Booba il (.) il explique la vraie vie (.) la vraie vie et tout Rohff tout le temps il change de flow en fait. (Emmanuelle2, Mehdi, 2757)

Pour interpréter de façon pertinente ces trois énoncés, la seule connaissance de l'usage des mots en anglais n'est pas suffisante, voire inutile. En revanche, il est nécessaire de partager avec le locuteur leur signification dans un contexte bien précis.

- *Clash* prend un sens plus spécifique que *choc*, il évoque une confrontation verbale, plutôt violente, à l'origine mise en scène par les rapeurs américains.
- L'utilisation du verbe *dealer* (forme francisée de *to deal*) ne renvoie pas davantage au sens général de *traiter*. Le verbe comme le nom, *dealer*, ne vise que l'univers du trafic de stupéfiants. Un boulanger ne sera pas un dealer qui deale du pain.
- Enfin, *flow* n'est utilisé que pour renvoyer au débit de parole des rapeurs, en excluant toute autre forme de flux. Ces trois exemples illustrent ce qui se passe dans la majorité des emprunts contemporains urbains à l'anglais.

Pour comprendre comment s'opère la réduction du champ de référence des mots, il faut prendre en considération les moyens de contact avec l'anglais. L'anglais n'étant pas une langue de l'immigration (ou alors très à la marge), elle entre dans l'univers linguistique des locuteurs par le biais de leurs choix et préférences artistiques. En l'occurrence, c'est le volet « urbain » de la culture américaine qui est privilégié. Ainsi, les locuteurs ont une référence commune au rap et à certains films américains partageant les mêmes thématiques (la musique, la rue, la violence, la drogue, ...). De fait, au moment de leur récupération, les mots sont utilisés dans un contexte précis. Faute d'un contact avec d'autres occurrences, dans d'autres contextes, les mots sont intégrés avec un sens restrictif, obtenu par un effet qui peut être qualifié de synecdotique.

Dans cette première catégorie d'emprunts urbains contemporains, on observe que lorsqu'il est question de langues de l'immigration, le processus est sensiblement différent. En l'occurrence, il s'agit d'exploiter le sens d'origine pour en proposer un nouveau, renvoyant à une réalité qui n'est perceptible que depuis l'univers propre au groupe de pairs. Le phénomène s'observe notamment lorsqu'il est question de « nomination identitaire » envisagée par Richard & Fauré en ces termes :

« Comme processus et comme fait social, l'acte de nomination identitaire est en effet une praxis porteuse de sens, que les unités de dénomination enregistrent en langue, sous son organisation signifiante » (2015 : 78).

Les emprunts vont permettre la désignation des différents sous-groupes, repérables selon différents critères, pas tous du même ordre, au sein de la communauté de pairs. Ainsi, les « noms de groupes » (Conein, 2017) sont souvent des mots empruntés à la langue de la culture d'héritage des personnes visées. Par exemple, *niafou*, emprunté au bambara, désigne une catégorie de jeunes femmes africaines. Si en bambara, le mot évoque une personne mentalement dérangée, intégré au français, le sens de *niafou* se modifie et vise l'ensemble des personnes à qui on associe les différents attributs présentés par Elikia, dans l'exemple 13 :

- 13) Les Noires qui traînent euh partout à Châtelet à Gare-du-Nord (.) dans l'excès cheveux rouges euh (.) enfin qu'on qu'on remarque toujours p- en fait toutes pareilles. (JulieT2, Elikia, 938)

De la même façon, *timal* qui signifie *petit garçon* en créole va permettre de distinguer les membres (masculins) d'origine antillaise, ayant des pratiques culturelles telles qu'on peut les observer aux Antilles. Ainsi, toutes les personnes d'origine antillaise ne sont pas visées, ce que l'on comprend dans l'exemple 4, présenté précédemment, où Alain semble suggérer que Louis, son interlocuteur pourtant d'origine antillaise, n'appartient pas à la catégorie des *timals* :

- 4) Tu vas me dire que si jamais tu aurais rencontré une communauté de timals qui seraient en train de parler créole tu te serais pas mis à parler créole avec eux. (Aristide5b, Alain, 1420)

En dehors des cas de nomination identitaire, d'autres mots empruntés permettent l'évocation de réalités appréhendables dans l'environnement socioculturel des locuteurs, qui ne sont pas prises en charge par le lexique français standard. C'est notamment le cas de l'emprunt à l'arabe, *bled* qui, bien qu'intégré au français depuis longtemps, recouvre aujourd'hui un sens nouveau. L'usage qui en est fait montre qu'il réfère de façon plus spécifique que *village* ou *pays* en français. Il est en fait question de renvoyer à tous les territoires d'origine des locuteurs ou de leurs parents (voire leur grands-parents, si ce n'est, pour certains arrière grands-parents). On comprend la nécessité d'un terme pour distinguer ces territoires des autres territoires extra-nationaux, quand on sait la forte proportion de personnes immigrées ou ayant un ascendant immigré dans certains quartiers populaires. Les pays d'origine des immigrés ont besoin d'être distingués des autres pays. Ainsi, en 14a, le bled dans lequel est née Fatou est l'Algérie.

14a) Mais Fatou je savais pas qu'elle est née au bled. (Nacer4, Amine, 4906)

Cependant, contrairement à *niafou* et *timal* pour lesquels le sens qu'ils recouvrent une fois intégrés au français est lié à la culture d'origine, un mot comme *bled* ne se limite pas à l'évocation des pays arabophones. On peut ainsi voir en 14b, qu'Alain emploie *bled* pour parler de la Guinée, d'où est originaire sa mère.

14b) Tout à l'heure je parlais de chez moi (.) j'ouvre la porte pour partir je vois ma mère qui revient du bled. (Aristide5b, Alain, 276.341)

4 LA PARTICULARITE DE CERTAINS EMPRUNTS A L'ARABE, LANGUE EMBLÉMATIQUE

Au regard de la forte proportion d'emprunts à l'arabe et leur large diffusion, on peut attribuer à la langue arabe un statut particulier parmi les langues ressources issues de l'immigration. Il est probable que ce statut s'appuie notamment sur les liens historiquement tissés entre la France et les pays du Maghreb. Il permettrait à la langue arabe de s'imposer comme la langue ressource privilégiée. Elle ne serait pas seulement exploitée pour faire référence à des éléments de l'environnement des locuteurs entretenant un rapport plus ou moins direct avec la culture des pays du Maghreb. On peut associer à la langue arabe une valeur emblématique : dans certains cas, l'emprunt à l'arabe n'impliquerait pas une orientation de l'interprétation prenant en compte les caractéristiques de la culture des pays du Maghreb mais les caractéristiques de la culture des quartiers populaires et multiculturels.

Cette hypothèse permet d'expliquer que le second type d'emprunts, ceux qui perdent leur valeur lexicale ou grammaticale pour n'avoir une fonction qu'au plan discursif, soient des emprunts à l'arabe. L'observation du corpus MPF permet d'en révéler au moins trois : *zaama*, *wesh* et *wallah*. Dans ces trois cas, le sens et la fonction dans la langue d'origine sont à distinguer de ce que l'on observe dans l'usage intégré au français, où ils apparaissent plutôt comme des marqueurs discursifs, c'est-à-dire une unité qui a développé certains emplois :

« des emplois où [l'unité] ne joue pas un rôle sur le plan référentiel, mais bien sur le plan conversationnel ; elle sera alors le résultat d'un processus de pragmatization. » (Dostie 2004 : 27).

Je tente de montrer ici que la pertinence de leur emprunt réside dans l'indication que ces marqueurs discursifs donnent : considérer les propos dans le cadre de références du groupe de pairs. C'est donc la valeur emblématique de l'arabe qui est mise en avant au point d'atténuer la fonction signifiante des unités linguistiques.

Bien que *zaama* puisse être traduit en français par *c'est-à-dire*, *soit-disant*, par exemple, intégré au français, il est souvent bien plus question d'activer la fonction phatique de la communication que la fonction métalinguistique. Dans l'exemple 15, l'accumulation des

zaama peut être vue comme une stratégie communicative pour tenter de ne pas laisser à l'interlocuteur la possibilité d'interpréter le propos autrement que du point de vue de la locutrice. Hanane semble chercher à ce que son interlocuteur comprenne ce que les signes extérieurs de richesse (avoir les toilettes dans une chambre) signifient pour la communauté de pairs dans laquelle elle se reconnaît et dans quelle mesure le comportement de sa cousine est inadmissible compte tenu des valeurs qui y sont partagées.

- 15) Moi j'ai une cousine en fait c'est pas trop ma cousine c'est ma cousine germaine et *zaama* et bah euh a et bah euh hum c- *zaama* son son daron et bah il est *zaama* il a beaucoup d'argent ou je sais pas quoi il travaille dans(...) Et son père *zaama* il a beaucoup d'argent et tout ça et *zaama* et bah elle a-*zaama* chez eux elle a une chambre et *zaama* dans sa chambre il y a les toilettes et tout ça *zaama* et c'est une petite hein elle a six ans et *zaama* à chaque fois à chaque fois je les vois et bah elle s'embrouille avec sa mère et après elle insulte sa mère elle six ans elle lui dit espèce de connasse euh. (Nacer1, Hanane, 3124)

On peut ainsi dire, dans un exemple tel que celui-là, que l'emploi de *zaama* n'exploite pas du tout le sens qu'il a en arabe mais a une fonction strictement pragmatique qui donne une direction interprétative des propos.

Concernant *wesh*, au regard des exemples 16, on pourrait, à l'instar de Mc Auley, considérer que *wesh* est « un item multifonctionnel et polyvalent, qui exerce simultanément et de manière efficace plusieurs fonctions pragmatiques particulières » (2017 : 184), notamment compte tenu des différentes positions qu'il peut occuper dans l'énoncé. Pour Mc Auley, « l'ordre des mots constitue (...) un élément significatif dans la détermination de sa fonction » (idem : 180). Ainsi, selon Mc Auley, *wesh* pourrait servir à remettre en cause un propos ou exprimer un dédain, l'auteur convenant qu'il est toujours question d'exprimer une attitude négative « renforcée d'un contexte présomptif de mœurs socio-culturelles partagées » (idem : 181).

L'analyse proposée ici s'accorde sur le fait que l'emploi de *wesh* signale la nécessité d'interpréter les propos dans « un contexte présomptif de mœurs socio-culturelles partagées ». En revanche, on peut s'interroger sur, d'une part, la multiplicité des fonctions et, d'autre part, ce qui motive la considération d'une attitude négative du locuteur. Les exemples 16 montrent des occurrences de *wesh* qui occupent différentes places dans l'énoncé.

- 16a) - Et du coup ça te faisait quoi quand tu entendais maman parler euh en Dassa au téléphone notamment ?
- *Wesh* je comprenais rien du tout. (Aristide2a, Daniel – Alain, 211)
- 16b) Voilà le jour où tu me vois je suis blanc *wesh* qu'est-ce qu'il t'est arrivé négro Jackson ? (Marion1, Rafaël, 933)
- 16c) C'est pas parce que c'est Rafou c'est parce que c'est pété ce qu'il fait *wesh* (Wajih4, Hakim, 680)
- 16d) Je débarque tout ça elle me dit *wesh* on va faire ta feuille de vœux nanani nanana. (Wajih3, Karim, 281)
- 16e) Je me suis dit mais *wesh* elle a vraiment peur de moi (Elodie2, Mylène, 762)

Pourtant, il est possible d'en proposer une caractérisation valable dans tous les cas, dès lors qu'on tient compte que l'emploi de *wesh* ne joue pas un rôle sur le plan référentiel, mais bien sur le plan conversationnel, pour reprendre Dostie. Sur le plan strictement conversationnel,

wesh est, comme *zaama* un indicateur d'une direction interprétative, il pose un point de vue du locuteur sous la forme d'une injonction d'activer le cadre de référence partagé.

- Cela permet à Daniel, en 16a, d'impliquer Alain, son frère, en suggérant l'activation des expériences et savoirs partagés à propos de leur mère.
- En 16b, Rafaël sollicite la connivence indispensable à l'humour.
- Hakim, en 16c tente d'assurer son argumentation en suggérant que son point de vue sur Rafou serait du domaine commun dans le groupe de pairs.
- Quant à 16d, il présente une forme de discours rapporté et ce qui a été montré dans l'étude présentée dans Guerin & Moreno, 2015 va dans le sens de la présente analyse puisqu'il y est question de mettre en lumière la façon dont les marqueurs discursifs, en position d'amorce du discours rapporté, « colorent » la réception des propos cités. En l'occurrence ici, Karim, en 16d, invite son interlocuteur à recevoir les propos de la locutrice citée, la conseillère principale d'éducation de son collègue, en tant que membre du groupe qui partage une même appréciation de la proposition faite, *faire la feuille de voeux*. Autrement dit, il est en substance suggéré d'adopter le positionnement face à l'institution scolaire adopté par Karim et ses pairs.
- En 16e, il est là aussi question de jouer sur la connivence avec l'interlocutrice pour que celle-ci intègre les raisons pour lesquelles *elle* a vraiment peur de Mylène.

En somme, c'est le recours à l'arabe, l'emprunt à la langue emblématique, qui détermine la fonction du marqueur discursif. L'exemple de *wesh* ou *zaama* permet de mettre en évidence la particularité des emprunts urbains contemporains : le choix de la langue ressource est au moins autant signifiant que l'unité elle-même. Ce choix convoque des implicites partagés.

Partant, en observant l'intégration de *wallah* (dont la traduction pourrait être *par Dieu* sans nécessairement prendre un caractère religieux comme c'est le cas de *mon Dieu* en français), bien qu'en arabe, il ne soit pas de même nature que *wesh* ou *zaama* en étant référentiellement autonome, on peut être tenté de lui attribuer la même fonction. Un premier indice est fourni lorsque *wallah* apparaît dans un énoncé associé à ce qui pourrait s'approcher de sa traduction en français, *je te jure*, comme dans les exemples 18a et 18b.

18a) Ouais ben une fois quand ma grand-mère elle est décédée (.) j'ai dû j'ai dû m'occuper de mes petits frères toute seule (.) et elle est venue m'aider (.) et je te jure wallah mais c'est un truc de malade franchement moi ça m'a choquée. (Sahar1, Btissam)

18b) Je te jure Wallah je te jure. (Jean-David2a, Camille)

Une explication à l'apparente redondance pourrait être une intention d'insistance. Cependant, ce serait ignorer la valeur emblématique de l'emprunt à l'arabe. *Wallah* semble avoir la même valeur d'incitation à activer le cadre de références commun pour interpréter les propos. Là encore, l'emprunt à l'arabe semble autant signifiant que le sens de l'unité dans la langue d'origine, voire prévalent dans certains cas comme on peut le constater en 18c, d et e.

18c) Si tu calcules si tu calcules tous ceux qui doivent dire bonjour ou mettre les tickets wallah tu je crois que tu dors ici je crois. (Ari5b, Louis, 34)

18d) La ferro aussi je sais pas ils se prennent pour qui wallah. (Wajih4, Hakim, 2647)

18e) Mais wallah tu as pas vu l'emploi du temps et même l'année dernière hein en décembre ils ferment hein. (Sahar2, Leila)

Dans ces énoncés, la substitution par *je te jure* n'est pas possible. *Wallah* permet, comme *wesh* ou *zaama*, d'impliquer l'interlocuteur par la convocation d'un cadre de références commun, rendue possible par l'usage de la langue emblématique.

Dès lors, on remet en question les propos de Mc Auley lorsqu'il affirme que *wesh* permet l'affirmation d'une attitude négative par rapport aux propos. *Wesh*, *zaama* ou *wallah* ne suggèrent pas une opposition mais l'adoption d'un point de vue, celui d'un ensemble d'individus partageant certains attributs socio-culturels. Ce sentiment de « négativité » est sans doute dû à la position marginale (par rapport aux référents standards français) de ce groupe (Guerin, à paraître). Ce n'est pas pour autant que ces emprunts urbains contemporains manifestent une intention de s'opposer systématiquement, à moins d'une approche normative qui n'admettrait pas que la réalité puisse être enregistrée dans la langue par des acteurs ne partageant pas les codes et références standard.

REMARQUES CONCLUSIVES

L'étude des mots d'origine étrangères intégrés au français parlé par les locuteurs tels que ceux rencontrés dans le cadre du projet MPF permet de les envisager comme des éléments caractérisant un vernaculaire urbain contemporain.

- 1) Ils sont bien un indice d'une forme de langue en marge de la forme standard, répondant aux besoins langagiers d'une communauté de pratiques spécifique (vernaculaire) ;
- 2) la sélection des langues ressources est le reflet de la diversité culturelle propre aux espaces urbains français (urbain) ;
- 3) si l'emprunt est un phénomène observable dans la constitution des vernaculaires en général, les emprunts étudiés ici, les implications pragmatiques du recours aux langues étrangères concernées, mettent en lumière les rapports sociaux et les représentations communes actuelles (contemporain) ;
- 4) parler d'emprunts urbains contemporains permet de désigner simplement un phénomène que l'on n'associe pas, a priori, à une catégorie d'acteurs (au sens proposé par Nicolăi) socialement et/ou ethniquement et/ou démographiquement identifiable.

Le terme s'inscrit dans le cadre théorique d'une (socio)linguistique qui place les locuteurs, leurs besoins langagiers, les ressources à leur disposition et leurs interactions à l'initiale de la réflexion. Cela implique notamment de ne pas considérer d'emblée que ces emprunts émergent des pratiques de locuteurs bilingues. Qu'ils aient ou non une autre culture en héritage, les locuteurs recourent aux langues étrangères parce qu'elles permettent d'une part de marquer un écart par rapport au français standard et, d'autre part, parce qu'en fonction de leur origine, à condition d'une connivence suffisante des interactants, elles signalent un cadre de référence orientant l'interprétation. De fait, les emprunts urbains contemporains peuvent bénéficier d'un statut équivalent à celui des unités verlanisées ou des mots argotiques (position adoptée dans Guerin & Wachs, 2017), sans présupposer qu'on aurait affaire à des phénomènes révélant l'affirmation d'une identité extra-nationale, ce qui empêche d'y voir un des effets de la dynamique du français inévitablement (nécessairement ?) en contact.

S'il est question de l'affirmation d'une identité, c'est avant tout l'affirmation d'une identité sociale et non ethnique. Cette nuance est plus que nécessaire à quiconque se soucie du phénomène de marginalisation des « jeunes de banlieue » puisque, au-delà des discours des locuteurs eux-mêmes, il n'est pas la conséquence d'un refus d'appartenir à la communauté française, déterminée à partir d'un certain nombre de référents culturels, mais d'une inadaptation de ces référents à un état contemporain et incontestable de la société française.

Références bibliographiques citées

- Albert, S. (2014). Vrais et faux mots d'ailleurs : quand l'emprunt brouille les pistes. *Études de linguistique appliquée* n°176, 453-467.
- Conein, B. (2017). Deux manières d'énoncer une identité. Gadet F. (dir), *Les parlers jeunes dans l'Île de France Multiculturelle*, Paris : Ophrys, 143-158.
- Coupland, N. (2007). *Style: Language Variation and Identity*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Deroy, L. (1956). L'emprunt linguistique, Liège : Presses Universitaires de Liège.
- Dostie, G. (2004). *Pragmaticalisation et marqueurs discursifs. Analyse sémantique et traitement lexicographique*. Bruxelles : De Boeck/ Duculot.
- Dubois, J., Guespin, L., Giacomo, M., Marcellesi, C., Marcellesi, J.-B., Mevel, J. (1994). *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris : Larousse.
- Eckert, P. & MC Connell-Ginet, S. (1992). Communities of practice : Where language, gender and power all live. Hall K., Buchholtz M. & Moonwomon B. (dir.), *Locating power : Proceedings of the Second Berkeley Women and Language Conference*. Berkeley : Berkeley Women and Language Group, University of California.
- Gadet, F. (dir.) (2017). *Les parlers jeunes dans l'Île de France Multiculturelle*. Paris : Ophrys.
- Gadet, F. (à paraître). Nouveau corpus d'oral, nouvelles données, nouveaux questionnements : vers de nouveaux outils d'analyse ? P. Cappeau (éd), *Une grammaire à l'aune de l'oral*.
- Gadet, F. & Guerin, E. (2016). Construire un corpus pour des façons de parler non standard : « Multicultural Paris French ». *Corpus*, n°15, 283-305.
- Gadet, F. & Varro, G., (2012). Le « scandale » du bilinguisme. *Langage & société* n°116, 9-28.
- Golopentia-Erescu, S. (1988). Interaction et histoire conversationnelle. J. Cosnier, N. Gelas et C. Kerbrat-Orecchioni (dir.). *Échanges sur la conversation*. Paris : Éditions du CNRS.
- Goudailler, J.-P. (2002). De l'argot traditionnel au français contemporain des cités. *La linguistique*, Vol. 38, 5-24.
- Guerin, E. (2017). Pour une approche communicatonnaelle de la variation. H. Tyne, M. Bilger, P. Cappeau & E. Guerin. *La variation en question(s)*. Bruxelles : Peter Lang.
- Guerin, E. (à paraître). Les « jeunes de quartier » et les « Français »... Une approche sociolinguistique d'un processus complexe de marginalisation. *Actes du colloque : Marginalité et influences : enjeux, impacts et cadres de pensée*. Rennes : PUR.
- Guerin, E. & Moreno, A. (2015). À propos des particules d'amorce et des particules d'extension dans le discours rapporté. *Langage & Sociétés* n° 154, 67-82.
- Guerin, E. & Wachs, S. (2017). Dynamique des mots. Gadet F., (dir). *Les parlers jeunes dans l'Île-de France multiculturelle*. Gap et Paris, Ophrys.
- Gumperz, J. (1982). *Discourse Strategies*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Hambye, P. (2008). Des banlieues au ghetto. La métaphore territoriale comme principe de division du monde social. *Cahiers de Sociolinguistique* 13, 31-48.
- Haugen, E. (1956). *Bilingualism in the Americas : A Bibliography and Research Guide*. University of Alabama : The American Dialect Society.
- Humbley, J. (1974). Vers une typologie de l'emprunt linguistique. *Cahiers de lexicologie* n°25, 46-70.
- Jeannerey, J.-N. (2017). *Le récit national*. Paris : Fayard.
- Koch, P. & Oesterreicher, W. (2001). Langage oral et langage écrit. *Lexicon der Romanistischen Linguistik* tome 1-2, Tübingen : Max Niemeyer, 584-627.
- Langage & Société (2015). Parlers ordinaires, parlers jeunes. Terrains, données, théorisations. Gadet F. & Guerin (dir.), n°154.
- Lüdi, G. (1987). Les marques transcodiques : regards nouveaux sur le bilinguisme. G. Lüdi (éd.). *Devenir bilingue - parler bilingue*, Tübingen : Niemeyer : 1-21.
- Macaulay, R. K. S. (1997). *Standards and variation in urban speech : examples from Lowland Scots*. Amsterdam, Philadelphie : Benjamins.
- Mc Auley, D. (2017). L'innovation lexicale chez les jeunes des quartiers urbains pluriethniques : "c'est banal ouèche". Bilger M, Buscaïl L. & Mignon F. (dir). *Langue française mise en relief. Aspects grammaticaux et discursifs*. Perpignan : Presses Universitaires de Perpignan, 175-186.
- Nicolai R. (2012). Du contact entre les langues au clivage dans la langue. Vers une anthropologie renouvelée. *Journal of language contact* 5, 279-317.
- Poplack, S. & Sankoff, D. (1984). Le trajet linguistique et social des emprunts. *Revue québécoise de linguistique* vol. 14, n° 1, 141-186.

- Rampton, B. (2015). « Contemporary urban vernaculars. J. Nortier and B. Svendsen (eds.). *Language, Youth and Identity in the 21st Century. Linguistic Practices across Urban Spaces*. Cambridge : Cambridge University Press, 24-44.
- Rampton, B. (1995). Language crossing and the problematisation of ethnicity and socialization. *Pragmatics* vol. 5, 485-513.
- Rey-Debove, J. (1973). La Sémiotique de l'emprunt lexical. *TraLiLi XI*, 1, 109-123.
- Richard, A. & Fauré, L. (2015). La nomination identitaire : de l'inapproprié aux réappropriations. *Langue française* n° 188, 77-90.
- Sablayrolles, J.-F. & Pfau, C. (2008). Les emprunts : du repérage aux analyses. Diversité des objectifs et des traitements. *Neologica* n° 2, 19-38.
- Sablayrolles, J.-F. (2006). La néologie aujourd'hui. C. Gruaz (dir.). *À la recherche du mot : De la langue au discours*. Limoges : Lambert-Lucas, 141-157.
- Sablayrolles, J.-F. (2012). Des néologismes par détournement ? ou Plaidoyer pour la reconnaissance du détournement parmi les matrices lexicogéniques. M.-C. Jullion, D. Londei & P. Puccini (éd.). *Actes du colloque DORIF de Milan1 et 2 octobre 2009, Recherches, didactiques, politiques linguistiques : perspectives pour l'enseignement du français en Italie*, Milan : Francoangeli, coll. Il punto, 17-28.
- Sapir, E. (1929). The Status of Linguistics as a Science. E. Sapir (1958). *Culture, Language and Personality*. Berkeley, CA : University of California Press.
- Trimaille, C. & Billiez, J. (2007). Pratiques langagières de jeunes urbains : peut-on parler de "parler" ? C. Molinari & E. Galazzi (dir.). *Les français en émergence*, Bern : Peter Lang, 95-109.14

1 Extrait de Les Défis de l'intégration à l'école et Recommandations du Haut Conseil à l'intégration au premier ministre relatives à l'expression religieuse dans les espaces publics de la République, rapport remis au Premier ministre en janvier 2011, consultable sur le site de La Documentation française <www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/114000053/index.shtml>, p.106.

2 En plus de l'intuition des enquêteurs, la quasi-totalité des enquêtés affirment eux-mêmes faire usage d'un parler qui s'inscrit dans les représentations communes sous l'étiquette « langue des banlieues/cités/quartiers/jeunes ».

3 Gadet (à paraître) montre, par exemple, en quoi la spécificité du corpus MPF permet un nombre d'occurrences d'interrogatives bien plus important que dans d'autres corpus.

4 Les exemples sont extraits du corpus MPF et référencés entre parenthèses selon le codage suivant : identification de l'enquête, prénom du locuteur, moment (en secondes) d'apparition de l'occurrence dans la transcription.

5 On s'intéressera aux emprunts à l'anglais dans la section 3. Ceux-ci nécessitent un traitement différent des emprunts aux langues de l'immigration.

6 Cependant, ces langues s'inscrivent dans des pratiques sociales et culturelles françaises. Il pourrait être intéressant d'observer leur inévitable évolution dans ce contexte, par exemple au regard de leur évolution dans leur pays d'origine.

7 C'est désormais en tant que tels que seront envisagés les locuteurs.